

Motion

Concours sans lauréat

Suite à la décision du jury d'admission de déclarer le concours DR 32/02 sans lauréat alors que ce poste fléché avait été proactivement proposé par l'InSHS, que la commission d'admissibilité avait classé un excellent candidat, archéologue et historien confirmé, qu'il demeure extrêmement rare qu'un concours ne soit pas pourvu, la section 32 fait l'amer constat d'un processus qui a abouti à un échec, lourd de conséquences et démobilisateur pour les communautés scientifiques qu'elle représente.

Ce constat est d'autant plus amer que la section n'a obtenu par ailleurs que 5 postes de CR pour les concours 2017, contre 8 en 2016, 2015, 2014 et 2013 tandis que la prévision des départs à la retraite (d'après les données labintel 2015) était de dix chercheurs pour la classe 1952 et sera de quinze chercheurs pour la classe 1953. De fait, la perte pour la section en supports de poste est considérable alors que les communautés scientifiques représentées dans son périmètre et les aires culturelles couvertes sont particulièrement vastes et diverses.

Laurent SCHNEIDER
Président de la section 32

Motion adoptée le 22 juin 2017
NBR votants : 18 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Alain FUCHS, Président du CNRS.
- Mme. Anne PEYROCHE, Directrice Générale Déléguée à la Science
- M. Patrice BOURDELAIS, Directeur de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales
- Mme Cécile MICHEL, Présidente du CSI InSHS
- M. Olivier COUTARD, Président de la Conférence des Présidents du Comité National.